



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Arctique

Question écrite n° 73055

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la place de l'Arctique au sein des négociations prévues lors de la conférence climat de décembre 2015 à Paris. L'État d'Alaska vient de rendre officiel en janvier 2015 un document avec les priorités stratégiques des États-unis au sein du Conseil de l'Arctique. La recherche scientifique, la compréhension des effets du changement climatique sur les populations autochtones ainsi que la nécessité de trouver un management public efficace et inclusif sont affichées comme priorités. Il aimerait savoir si l'avenir de la gouvernance de l'Arctique fera l'objet d'une attention particulière au cours de cette conférence climat dont beaucoup de pays attendent les conclusions et les résultats avec impatience. L'objectif affiché d'atteindre un consensus de tous les pays lors de ce sommet impliquera un consensus préalable de tous les pays membres du Conseil de l'Arctique.

Texte de la réponse

La France travaille avec les Etats parties à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques à l'obtention, lors de la conférence de Paris sur le climat (COP 21) de décembre 2015, d'un accord universel qui limite l'augmentation moyenne de la température en dessous de 2° C par rapport aux niveaux pré-industriels. Ces négociations se fondent sur les recommandations des scientifiques, et notamment sur les rapports du groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat qui mettent notamment en exergue l'impact considérable du dérèglement climatique sur l'Arctique. Le ministre des affaires étrangères et du développement international a ainsi adressé un message dans ce sens lors de la conférence Arctic Frontiers organisée par la Norvège à Tromsø, le 18 janvier dernier. Il présidera avec son homologue norvégien une conférence sur ce sujet le 17 mars prochain à Paris. Si la gouvernance du conseil de l'Arctique n'est pas l'objet de la COP 21, la France oeuvre pour mettre en valeur le lien entre la négociation internationale sur le climat et la préservation de l'Arctique.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73055

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 474

Réponse publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2655